

Manifeste pour protéger le livre en Suisse par une loi

Nous, gens du livre, entendons témoigner du grand danger qui menace la culture dans notre pays. Un marché complètement dérégulé met en péril toute la chaîne du livre, de l'auteur au lecteur.

Or, le livre n'est pas un simple produit de consommation!

« Il transmet le savoir et la pensée, exprime la réalité et l'imagination, dit l'émotion, nourrit le rêve. Il diffuse la langue, facteur particulièrement important de l'identité. Bref, le livre est un véhicule essentiel de la culture. »

Jean-Philippe Maitre (Initiative parlementaire 04.430)

Les nouvelles technologies ne l'ont encore jamais supplanté.

Pour toutes ces raisons, protégeons le livre par une loi comme l'ont fait avec succès tous les pays qui nous entourent, la France, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie.

Une loi pour :

- Favoriser l'accès à la culture, à la formation, à un juste prix pour tous, pour tous les livres et non seulement pour les produits d'appel.
- Maintenir un réseau dense, décentralisé et varié de points de vente.
- Assurer la publication d'un grand choix de livres suisses et de livres à tirage restreint dans nos quatre langues.
- Garantir le maintien d'emplois spécialisés.
- Solliciter le lecteur dans toutes sortes de lieux avec toutes sortes de livres d'ici et d'ailleurs qui nourrissent son esprit et suscitent sa curiosité.

Le discount sauvage des best-sellers aboutit à une forme de monopole dont on connaît l'ultime danger: mort de la concurrence, appauvrissement de l'offre, prix à la hausse.

Un résultat paradoxal pour ceux qui ont le souci de maintenir une saine concurrence !

Le pays modèle de la diversité culturelle ne doit pas devenir le fossoyeur de ses écrivains et de leurs œuvres.

L'Unesco, l'année dernière, a montré la voie en adoptant une convention, que la Suisse a signée, pour reconnaître au livre son caractère culturel et l'affranchir des règles du commerce international.

Parlementaires, avant qu'il ne soit trop tard, offrez à notre pays une loi qui protège le livre et nous permette de conserver notre patrimoine intellectuel et notre identité culturelle.

Protéger le livre en Suisse par une loi

La Suisse a de tout temps été reconnue pour la qualité de son réseau de production, de diffusion et de vente de livres.

Malheureusement, en quelques années, le marché du livre s'est sérieusement dégradé. La crise est grave. Les métiers du livre sont en train de disparaître.

Un récent rapport du Conseil fédéral essaie même de faire croire que le marché du livre dans notre pays est sain et stable.

Sur le terrain, la réalité est autre. Jusqu'en l'an 2000, seules les grandes surfaces accordaient des rabais ponctuels de l'ordre de 10% et le libraire parvenait à compenser cette concurrence par un service de qualité. Puis la Fnac s'est implantée, provoquant une guerre des prix entre ce groupe et Payot, propriété d'Hachette, entre deux entreprises françaises qui, en France, s'accommodent du prix unique du livre (loi Lang) depuis 25 ans.

Cette guerre des prix, qui se pratique essentiellement sur des produits d'appel (5% de l'offre), a fait disparaître un nombre impressionnant de librairies. En Romandie, 51 points de vente ont dû cesser leur activité et des rumeurs de fermetures prochaines, parmi lesquelles de prestigieuses enseignes, nous parviennent à tout instant.

Notre devoir, à nous professionnels du livre, est d'en informer le public et de réagir. C'est maintenant que les choses se décident. Notre ambition est de pouvoir continuer, par notre présence et notre travail, à maintenir un réseau efficace permettant l'accès au livre, à tous les livres, pour tous les lecteurs.

La disparition d'un grand nombre de librairies en peu de temps et dans un si petit pays provoque un grave appauvrissement culturel, affecte toute la chaîne du livre.

Les éditeurs suisses sont particulièrement inquiets de ces fermetures. L'accès à la culture implique qu'ils puissent continuer de publier des livres. Ils ont besoin pour cela d'être soutenus par une politique culturelle cohérente et non seulement par des subventions. Pour vendre leur publication, pour être visibles malgré l'abondante production de l'écrit, il est vital pour eux de disposer d'un vaste réseau de librairies, grandes et petites, attentives à faire connaître leur création.

Pour l'auteur de ce pays qui n'a pas souvent la chance de se faire publier chez les grands éditeurs étrangers, la disparition de tous ces points de vente est catastrophique. Cinquante et une librairies en moins dans un territoire aussi restreint signifie 51 chances en moins de rencontrer son public.

Quant au lecteur, le choix de livres qu'on lui propose dans les grandes chaînes est de plus en plus stéréotypé, le même, au même moment, dans toutes les succursales. L'accent étant mis sur les produits d'appel, le fond s'amenuise.

Chaque librairie indépendante est unique. Elle témoigne d'une sensibilité particulière, offre un assortiment plus personnel, plus original, s'installe aussi dans des coins parfois perdus, soutient des auteurs locaux encore inconnus. Bref elle assure une fonction importante de politique culturelle. Il est nécessaire pour le lecteur de trouver toutes sortes de lieux différents avec toutes sortes de livres divers qui combler sa curiosité, car l'individu a besoin de diversité pour s'épanouir.

La situation des diffuseurs risque de devenir extrêmement délicate. Nous l'avons dit, il est important pour le lecteur de trouver toutes sortes d'ouvrages à proximité de chez lui.

Un grand nombre de livres vendus en Suisse provient de l'étranger (80%). Nous avons actuellement dans notre pays la chance de disposer d'un système de diffusion extrêmement performant qui permet à la librairie la plus reculée de recevoir ses commandes dans un délai très court. La disparition de toutes ces librairies risque d'altérer l'excellente qualité de ce service qui a un prix mais qui joue un rôle important à notre époque où le client veut tout et tout de suite.

Tous les pays européens qui nous entourent ont connu les mêmes problèmes et ont réagi en réglementant le prix du livre par une loi. En France l'arrivée de la Fnac dans les années 1970 a provoqué une crise semblable à la nôtre. La loi Lang, instaurée en 1981, a permis de sauver le réseau

de librairies françaises. En 1999, la Comco européenne a jugé illicite l'accord interprofessionnel (Sammelrevers) qui régissait tout le monde germanophone, Suisse allemande y compris. L'Allemagne et l'Autriche ont répondu en 2000 en adoptant, en quelques mois, une loi sur le prix imposé du livre.

Dans notre pays le moment est venu d'agir. C'est maintenant où jamais. Une loi réglementant le prix des livres est nécessaire et urgente. D'autres mesures pourront être ensuite discutées, mais sans cette loi rien ne sera possible ni réellement efficace.

Si nous ne défendons pas l'outil qui permet d'affirmer nos différences culturelles et notre identité, aucun autre pays ne le fera pour nous.

Le livre n'est pas un simple produit de consommation. *« Il transmet le savoir et la pensée, exprime la réalité et l'imagination, dit l'émotion, nourrit le rêve. Il diffuse la langue, facteur particulièrement important de l'identité. Bref, le livre est un véhicule essentiel de la culture. »* (Jean-Philippe Maitre, initiative parlementaire 04.430 pour un prix réglementé du livre en Suisse).

D'un point de vue économique, vendre tel livre plutôt que tel autre n'a que peu d'importance, pourvu que l'achat se répète, et pour cela l'accent est mis sur le produit d'appel.

Au contraire, dans le domaine des idées et de la création, c'est la publication d'un grand choix d'œuvres d'ici et d'ailleurs qui comble notre intelligence et notre curiosité.

Certains font aujourd'hui l'amalgame entre le prix du livre et le prix réglementé. Le prix du livre est une notion économique qui comprend plusieurs paramètres : le niveau de vie, les salaires, les intermédiaires. Le prix réglementé est un prix de vente, le même partout, à quelques exceptions près. C'est ce prix réglementé qui permettra à la librairie indépendante de se maintenir. C'est lui qui fera baisser le prix moyen de l'ensemble des livres et non pas seulement des produits d'appel. C'est ce qui s'est passé chez tous nos voisins qui l'ont instauré, la France, l'Allemagne et l'Autriche.

Au contraire, le discount sauvage des best-sellers aboutira à une forme de monopole dont on connaît les dangers. Quel paradoxe pour ceux qui ont le souci de la saine concurrence !

D'autres prétendent que ce sont les nouvelles habitudes des consommateurs qui mettent en péril le marché du livre. A ce jour, la part des livres vendus sur le Net (3 à 8%) est une concurrence tout à fait supportable. D'autre part, rien n'autorise à penser que le Net va remplacer le livre en tant que support de l'écrivain. Combien d'auteurs publieront-ils directement sur la toile ? Peut-on se passer du travail de l'éditeur qui est responsable de ce qu'il publie et qui engage sa réputation auprès du public ? Par ailleurs la présence du libraire, son assortiment original, sa culture, la possibilité de toucher les livres, de les feuilleter, de les comparer, peut-on remplacer tout cela par des imprimantes et des écrans ? Innombrables sont ceux qui en doutent.

En octobre de l'année dernière, l'Unesco a adopté une convention qui reconnaît au livre son caractère culturel et l'affranchit des règles du commerce international. La Suisse a joué un rôle actif dans cette démarche puisqu'elle a signé cette convention qu'elle doit maintenant ratifier. Dès lors notre pays doit être cohérent et avoir le courage de protéger par une loi le marché du livre.

Une telle loi permettrait aux librairies indépendantes de se maintenir, de proposer un grand choix d'œuvres, de soutenir la littérature d'un pays, d'offrir une ouverture dans des endroits isolés, de faire connaître les jeunes auteurs qui assurent le renouvellement de notre culture, de garantir des emplois spécialisés.

Le débat sur le prix réglementé du livre va bien au-delà de la survie de nos entreprises. C'est un débat qui engage l'avenir. Il en va de la conservation de notre patrimoine intellectuel et de notre identité culturelle.

Nous sommes certains que nos parlementaires le comprendront et donneront suite, cet automne, à l'initiative parlementaire de Jean-Philippe Maitre.

Association Suisse des Diffuseurs,
Editeurs et Libraires (ASDEL)

Lausanne, le 23 octobre 2006

Association Suisse des Diffuseurs, Editeurs et Libraires (ASDEL)

Ce manifeste, lancé à l'initiative de l'Association Suisse des Diffuseurs, Editeurs et Libraires (ASDEL) est soutenu par de nombreuses personnalités du monde des lettres et de la culture:

Laure ADLER
ALOYS
Sabina ALTERMATT
Jean-François AMIGUET
Patrick AMSTUTZ
Alain BAGNOUD
Christophe BERTSCHY
Peter J. BETTS
Tobias BIANCONE
Brigitte BLÖCHLINGER
Adi BLUM
Cornelia BOEHLER
Philippe BORGEAUD
Francine BOUCHET
Jacques-Etienne BOVARD
Urs BREITENSTEIN
Rainer BRESSLER
Erica BRÜHLMANN-JECKLIN
Eric BUCHE
Michel BÜHLER
Raymond BURKI
Bernard CAMPICHE
Alex CAPUS
Daniel CEPPI
Maurice CHAPPAZ
Sylviane CHATELAIN
Gérald CHEVROLET
Françoise CHOQUARD
Lucien CHRISTE
Bernard COMMENT
COSEY
Nicolas COUCHEPIN
François DEBLUË
Philippe DUBATH
Julien DUNILAC
Sylviane DUPUIS
Philipp ENGELMANN
EUGÈNE
Anna FELDER
Reto FINGER
Jean-Pierre FRAGNIÈRE
Bertil GALLAND
Christophe GALLAZ
Antoine GALLIMARD
Hans-Peter GANSNER
BRUGGER
Leonor GNOS
Henri-Daniel GOLAY
Claude GOLOVINE
Marion GRAF
Franziska GREISING
Anne-Lise GROBÉTY
Elly GROTHOF-NOUWEN
Martin HAMBURGER
Orestis HELIANOS
Ingrid ISERMANN

Andreas ITEN
Doris JAKUBEC
Martin JANN
Denis JEAMBAR
Els JEGEN
Alexandre JOLLIEN
Jochen KELTER
Shafique KESHAVJEE
Daniel KOLLER
Claire KRÄHENBÜHL
Tim KROHN
Judith KUCKART
Asa LANOVA
Michel LAYAZ
Pedro LENZ
Johanna LIER
Jean-Marc LOVAY
Jean-François LOVEY
Daniel MAGGETTI
Urs MANNHART
François MARET
Janine MASSARD
Carlo MEIER
Jérôme MEIZOZ
Bruno MERCIER
Klaus MERZ
Michel MORET
Sabina NAEF
Sylvie NEEMAN ROMASCANO
Andreas NEESER
Isaac PANTE
Mylène PÉTREMAND
Lislott PFAFF
Marlyse PIETRI
Amélie PLUME
Jean-Jacques PUTALLAZ
Christiane PUTALLAZ
François-Xavier PUTALLAZ
Richard REICH
Silvia RICCI-LEMPEN
Hughes RICHARD
Alain ROCHAT
Sylviane ROCHE
Jean ROMAIN
Daniel ROTHENBÜHLER
Theres ROTH-HUNKELER
Daniel de ROULET
Catherine SAFONOFF
Thomas SANDOZ
Peter A. SCHMID
Kristin T. SCHNIDER
Niklaus SCHUBERT
Jürg SCHUBIGER
Anita SIEGFRIED
Ivan SLATKINE
Jean-François SONNAY

Peter STAMM
Verena STÖSSINGER
Daniela STRUB
Laurence SUHNER
Hubert THELER
Barbara TRABER
Alexander TSCHERNEK
Maria Rosaria VALENTINI
Christian VIREDAZ
Elisabeth WANDELER-DECK
Sabine WANG
Pierre WAZEM
Irene WEBER HENKING
Bettina WEGENAST
Albert WEINBERG
Markus WERNER
Werner WÜTHRICH
ZEP
Jean ZERMATTEN
Yvette Z'GRAGGEN
Emil ZOPFI